



Parti socialiste des  
Montagnes neuchâtelaises  
psmne.ch

## **22.025 - Projet de modification de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LA-LPPCi)**

### **Intervention de Corine Bolay Mercier au nom du groupe socialiste**

Madame la Présidente,  
Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste s'est prononcé en faveur de la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile.

Il s'agit, comme le rappelle le rapport, d'un toilettage et non d'une révision complète.

Deux commentaires concernant les modifications proposées :

- La modification de l'art. 33, qui élargit l'utilisation des fonds de contributions de remplacement, comme le permet nouvelle la loi fédérale, est une opportunité à saisir. Associer les Organisations de protection civile (OPC) pour décider de l'affectation des mesures de protection civile nous paraît logique.
- La modification de l'art. 38 entraîne un changement au niveau de l'instruction des spécialistes et des cadres et du financement de cette prestation par les OPC. À l'avenir, le Canton financera aux OPC les heures d'instruction sur la base des salaires et charges effectifs et le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) participera également à la formation. Cette manière de faire, selon les communes créera des doublons, puisque les OPC ont ces compétences aujourd'hui...

Ce toilettage annonce peut-être les tensions à venir entre communes et État lorsque la révision complète aura lieu. Car nous sommes dans un domaine où cantons et communes financent et délivrent des prestations. Il s'agira donc de trouver des solutions, pragmatiques et partagées tant par les communes que par l'État pour répondre aux situations de crise.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le groupe socialiste,